

<p>Mme Sophia Grabowiecka</p>	<p>Madame Sophia Grabowiecka; conseil d'arrondissement du 3 mai 2011 :</p> <p>Mme Grabowiecka désire connaître les mesures adoptées par l'arrondissement à la suite de la diffusion d'un reportage sur les pratiques d'euthanasie de la fourrière Le Berger Blanc. Elle veut plus précisément savoir si l'arrondissement envisage l'annulation ou la suspension du contrat avec ce fournisseur de services.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN RAPPELANT QUE LES SOLUTIONS DE RECHANGE DEMEURENT LIMITÉES POUR L'ARRONDISSEMENT EN CAS DE RUPTURE DU LIEN CONTRACTUEL AVEC LE BERGER BLANC. UN SUIVI RIGOREUX EST MAINTENU ET DES DEMANDES DE CORRECTIFS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES POUR ASSURER DES PRATIQUES ADÉQUATES AU REGARD DU CONTRÔLE ANIMALIER.</p>
<p>M. Daniel-Gérard Lamontagne</p>	<p>Monsieur Daniel-Gérard Lamontagne; conseil d'arrondissement du 3 mai 2011 :</p> <p>M. Lamontagne veut être informé sur les intentions de l'arrondissement en ce qui traite de permettre l'élevage de poules pondeuses en milieu urbain. Pour ce faire, il est ainsi suggéré de modifier le <i>Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux</i>.</p>	<p>F.W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE L'ARRONDISSEMENT ÉTUDIE PRÉSENTEMENT LA FAISABILITÉ D'UN PROJET PILOTE D'ÉLEVAGE AVIAIRE EN MILIEU URBAIN. DES ANNONCES SERONT FAITES À CET EFFET LE CAS ÉCHÉANT.</p>
<p>M. Laurent Parent</p>	<p>Monsieur Laurent Parent; conseil d'arrondissement du 3 mai 2011 :</p> <p>M. Parent discute de la nouvelle réglementation adoptée par le conseil d'arrondissement pour encadrer l'aménagement de cafés-terrasses sur rue. Il aborde les questions entourant l'accessibilité universelle de ces installations en faisant remarquer que les détenteurs actuels de permis ne sont pas assujettis aux nouvelles normes prévues à ce chapitre (droits acquis). M. Parent désire connaître les moyens qui seront pris pour sensibiliser cette catégorie de commerçants.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, FAIT ÉTAT DES MESURES PROPOSÉES POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLES SUR LES TERRASSES DÉJÀ AUTORISÉES. IL TIENT ÉGALEMENT À SOULIGNER QUE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE DEMEURE LE PREMIER ARRONDISSEMENT MONTRÉALAIS À AVOIR ADOPTÉ UNE RÉGLEMENTATION NOVATRICE EN CES MATIÈRES.</p>

